



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Fonds de dotation ASSAMI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fonds de dotation ASSAMI

380 Avenue Max Juvénal - 13100 Aix-en-Provence

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

Fonds de dotation ASSAMI

380 Avenue Max Juvénal - 13100 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de fonds de dotation Fonds de dotation ASSAMI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de fonds de dotation Fonds de dotation ASSAMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, décrites dans la note « Commentaires » positionnée après le CROD et le CER dans l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 juin 2026

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles CHARLES', written over a horizontal line.

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 002	1 002				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	27 454	23 341	4 113	6 094	1 981	32.51
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		28 456	24 343	4 113	6 094	1 981	32.51
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	897		897	500	397	79.44
	Créances reçues par legs ou donations				48	48	100.00
	Autres créances	10 993		10 993	36 440	25 447	69.83
	Charges constatées d'avance (2)	47		47	761	714	93.86
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	473 731		473 731	462 088	11 643	2.52
	Disponibilités	438 791		438 791	293 936	144 855	49.28
	Total III	924 458		924 458	793 773	130 686	16.46
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		952 915	24 343	928 571	799 867	128 704	16.09

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Euros		%			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres						
	Report à nouveau	409 805		357 638		52 167 14.59	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	96 065		52 167		43 898 84.15	
	Situation nette (sous total)	505 871		409 805		96 065 23.44	
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	505 871		409 805		96 065 23.44	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	346 513		320 552		25 961 8.10	
	Total III	346 513		320 552		25 961 8.10	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	63 429		66 468		3 039 4.57	
	Dettes des legs ou donations	2 758		3 041		283 9.31	
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 000				10 000	
	Produits constatés d'avance						
	Total V	76 187		69 509		6 678 9.61	
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	928 571		799 867		128 704 16.09	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	20	480	20	071	409	2.04
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	253	405	204	415	48 990	23.97
Mécénats	542	050	728	000	185 950	25.54
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	301	955	14	591	287 364	NS
Autres produits		1		454	453	99.89
Total I	1	117 890	967	531	150 360	15.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	509	508	449	210	60 298	13.42
Aides financières	190	000	165	000	25 000	15.15
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales		46		26	19	74.31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 981		1 762	219	12.44
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	327	916	307	010	20 906	6.81
Autres charges		4 274		8 392	4 118	49.07
Total II	1	033 725	931	400	102 325	10.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		84 166		36 130	48 035	132.95

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	14 658		19 078		4 420	23.17
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	14 658		19 078		4 420	23.17
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	14 658		19 078		4 420	23.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	98 823		55 208		43 615	79.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 758		3 041		283	9.31
Total des produits (I+III+V)	1 132 548		986 608		145 940	14.79
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 036 483		934 441		102 042	10.92
5. EXCEDENT OU DEFICIT	96 065		52 167		43 898	84.15

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	815 936	815 936		952 939	952 939	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	795 455	795 455		932 415	932 415	
- Dons manuels	253 405	253 405		204 415	204 415	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	542 050	542 050		728 000	728 000	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	20 481	20 481		20 524	20 524	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 658			19 078		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	14 658			19 078		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	301 955	301 955		14 591	14 591	
TOTAL	1 132 548	1 117 891		986 608	967 530	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	647 244	647 244		548 299	548 299	
1.1 Réalisées en France	647 244	647 244		548 299	548 299	
- Actions réalisées par l'organisme	647 244	647 244		548 299	548 299	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	34 714	34 714		40 159	40 159	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 714	34 714		40 159	40 159	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 851	23 851		35 932	35 932	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	2 758			3 041		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	327 916	327 916		307 010	307 010	
TOTAL	1 036 483	1 033 725		934 441	931 400	
EXCEDENT OU DEFICIT	96 065	84 166		52 167	36 130	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 440	22 440	23 157	23 157
Bénévolat				
Prestations en nature	22 440	22 440	23 157	23 157
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	22 440	22 440	23 157	23 157
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	13 923	13 923	10 403	10 403
Réalisées en France	13 923	13 923	10 403	10 403
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 102	6 102	8 861	8 861
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 415	2 415	3 893	3 893
TOTAL	22 440	22 440	23 157	23 157

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	647	244	548	299	98 945	18.05
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	647	244	548	299	98 945	18.05
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	34	714	40	159	5 445	13.56
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34	714	40	159	5 445	13.56
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23	851	35	932	12 081	33.62
TOTAL DES EMPLOIS	705	809	624	390	81 419	13.04
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	327	916	307	010	20 906	6.81
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			36	130	36 130	100.00
TOTAL	1 033	725	967	530	66 195	6.84

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	795	455	932	415	136 960	14.69
- Dons manuels	253	405	204	415	48 990	23.97
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	542	050	728	000	185 950	25.54
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	20	481	20	524	43	0.21
TOTAL DES RESSOURCES	815	936	952	939	137 003	14.38
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	301	955	14	591	287 364	NS
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	1 117	891	967	530	150 361	15.54

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	362	373	326	243	36 130	11.07
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			36	130	36 130	100.00
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	362	373	362	373		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	13 923		10 403		3 520	33.84
Réalisées en France	13 923		10 403		3 520	33.84
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 102		8 861		2 759	31.14
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 415		3 893		1 478	37.97
TOTAL	22 440		23 157		717	3.10
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature	22 440		23 157		717	3.10
Dons en nature						
TOTAL	22 440		23 157		717	3.10

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	320 552	28 133	292 419	NS
(-) Utilisation	301 955	14 591	287 364	NS
(+) Report	327 916	307 010	20 906	6.81
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	346 513	320 552	25 961	8.10

Commentaires:**Produits liés à la générosité du public**

Le poste « dons manuels » comprend :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Le poste « mécénat » comprend :

- Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte «Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Charges du compte de résultat par origine et destination

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination.

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destinationsont les suivantes :

- Affectation directe des charges aux actions soutenues (missions sociales), à la recherche de fonds et aux frais de fonctionnement
- Les dotations aux amortissements concernent le matériel acquis pour l'action HEKO et sont donc affectés à cette action.
- L'équipe est mise à disposition à titre gratuit et constitue une contribution volontaire en nature. Elle est ventilée en fonction du temps passé entre les activités liées aux missions sociales, la recherche de fonds et l'administration de l'association.

Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les achats de coproduction, achat de places, honoraires artistiques, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action et notamment les frais engagés pour organiser le Gala et la loterie.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

La publication du décret fixant le seuil de collecte à 153.000€ nous oblige à réaliser le CER depuis 2020.

L'ensemble des fonds propres constitué depuis la création du Fonds provient de la collecte de dons et de mécénat et des produits financiers issus des placements. En conséquence, en excluant les produits financiers, l'intégralité des fonds propres constitue des ressources reportées liées à la générosité du public.

La trésorerie générée par la collecte a été mise sur un livret, les produits financiers de 8 822 € sont venus financer les frais de fonctionnement. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte «Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES...				
20500000 LOGICIELS INFORMATIQUES	1 002	1 002		
28050000 AMORT LOGICIELS	1 002	1 002		
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	4 113	6 094	1 981	32.51
21510000 MATERIEL HEKO	27 454	27 454		
28151000 AMORT MATERIEL HEKO GTP	23 341	21 360	1 981	9.28
TOTAL II	4 113	6 094	1 981	32.51
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	897	500	397	79.44
41100000 CLIENTS	897	500	397	79.44
CRÉANCES REÇUES PAR LEGS OU DONATIONS		48	48	100.00
46100000 NOTES DE FRAIS		48	48	100.00
AUTRES CRÉANCES	10 993	36 440	25 447	69.83
40100000 FOURNISSEURS	7	649	642	98.93
40980000 FOURN - AVOIRS NON PARVENUS		69	69	100.00
46700006 ASSOCIATION ASSAMI		25 000	25 000	100.00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	10 986	10 722	264	2.46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47	761	714	93.86
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47	761	714	93.86
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET JETONS DÉTENUS	473 731	462 088	11 643	2.52
52110000 CPTE A TERME 03564E2444000015	473 731	462 088	11 643	2.52
DISPONIBILITES	438 791	293 936	144 855	49.28
51200003 SG 30003 03564 00020016750 58	146 956	165 316	18 360	11.11
51200004 SG LIVRET 30003 03564 00053016	288 081	121 674	166 407	136.76
51860000 INTERET COURUS	3 379	6 761	3 382	50.02
53110000 CAISSE DIRECTION	374	185	189	101.93
TOTAL III	924 458	793 773	130 686	16.46
TOTAL GENERAL	928 571	799 867	128 704	16.09

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
REPORT A NOUVEAU	409 805	357 638	52 167	14.59
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	409 805	357 638	52 167	14.59
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	96 065	52 167	43 898	84.15
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	505 871	409 805	96 065	23.44
TOTAL I	505 871	409 805	96 065	23.44
TOTAL II				
FONDS DEDIES	346 513	320 552	25 961	8.10
19510000 FD DEDIE-HEKO CREDIT AGRICOLE	1 849	2 492	643	25.79
19511000 FOND DEDIE ACE DU COEUR BNP	6 483	10 207	3 725	36.49
19513000 FOND DEDIE HEKO CONCERT	2 964	843	2 122	251.75
19514000 FOND DEDIE FDP 2025		9 968	9 968	100.00
19515000 FOND DEDIE M.E.P 2025	305 136	295 542	9 594	3.25
19516000 FOND DEDIE JESSYE NORMAN		1 500	1 500	100.00
19517000 FOND DEDIE FDP 2026	30 081		30 081	
TOTAL III	346 513	320 552	25 961	8.10
TOTAL IV				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	63 429	66 468	3 039	4.57
40100000 FOURNISSEURS	43 248	34 736	8 512	24.50
40810000 FOURNISSEURS FNP	20 181	31 732	11 551	36.40
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 758	3 041	283	9.31
44400000 IMPOTS S/ LES BENEFICES	2 758	3 041	283	9.31
AUTRES DETTES	10 000		10 000	
46700006 ASSOCIATION ASSAMI	10 000		10 000	
TOTAL V	76 187	69 509	6 678	9.61
TOTAL GENERAL	928 571	799 867	128 704	16.09

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	20 480	20 071	409	2.04
70800001 REFACTURATION DIVERSES		1 051	1 051	100.00
70810000 PRESTATION GALA	14 880	14 320	560	3.91
70820000 PRESTATION VOYAGE CULTUREL	5 600	4 700	900	19.15
DONS MANUELS	253 405	204 415	48 990	23.97
75411011 DONS - PARTICULIERS - AVEC RF	25 739	21 058	4 681	22.23
75411012 DONS - PARTICULIERS - SANS RF	6 776	1 437	5 339	371.54
75411013 DONS - CERCLE DES AMIS PART.	34 538	21 520	13 018	60.49
75411021 DONS - ENTREPRISES - AVEC RF	30 862	3 000	27 862	928.74
75411022 DONS - CERCLE DES AMIS ENTREP.		280	280	100.00
75411112 DONS - GALA PARTICULIERS	7 660	20 730	13 070	63.05
75411121 DONS - GALA ENTREPRISES	32 130	15 300	16 830	110.00
75411130 DONS - GALA - TOMBOLA	13 760		13 760	
75411211 DONS - FAUTEUILS PARTICULIERS	34 000	52 550	18 550	35.30
75411221 DONS - FAUTEUILS ENTREPRISES	19 500	20 500	1 000	4.88
75411412 DONS CARTES - PARTIC. SANS RF	48 440	48 040	400	0.83
MÉCÉNATS	542 050	728 000	185 950	25.54
75420021 MECENAT - ENTREPRISES - AV RF	530 000	728 000	198 000	27.20
75420022 MECENAT - ENTREPRISES - SS RF	700		700	
75420023 CERCLE ENTREPRISES MECENES FDP	11 350		11 350	
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	301 955	14 591	287 364	NS
78950000 REPRISE ENGAGEMENT A REALISER	301 955	14 591	287 364	NS
AUTRES PRODUITS	1	454	453	99.89
75800000 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1	454	453	99.89
TOTAL I	1 117 890	967 531	150 360	15.54
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	509 508	449 210	60 298	13.42
60410000 PRESTATIONS DE SERVICES	318 703	246 169	72 535	29.47
60420000 ACHATS ATELIERS	27 075	39 382	12 306	31.25
60430000 ACHAT DE PLACES	6 970	13 282	6 312	47.52
60630000 PETITES FOURNITURES	2 303	3 352	1 049	31.30
61100000 SOUS-TRAITANCE	9 348	6 445	2 904	45.05
61350000 LOCATIONS INSTRUMENTS		900	900	100.00
61360000 LOCATION MATERIEL	13 432	13 151	281	2.14
61370000 LOCATION VEHICULES		191	191	100.00
61380000 LOCATION/MAD SALLE	2 340	4 619	2 279	49.34
61560000 Maintenance		180	180	100.00
61600000 ASSURANCE	1 161	608	552	90.81
61810000 DOCUMENTATION		331	331	100.00
62210000 COMMISSIONS	165	140	25	17.79
62260000 HONORAIRES ADMINISTRATIFS	17 062	15 588	1 474	9.45
62261000 HONORAIRES ARTISTIQUES	1 852	12 220	10 368	84.85
62340000 CADEAUX	1 198	1 052	146	13.88
62360000 PHOTOS		3 300	3 300	100.00
62370000 AFFICHES & IMPRIMES	21 097	12 342	8 755	70.93
62380000 DONS - MECENAT	18 600	31 600	13 000	41.14
62390000 ANNONCES & INSERTIONS	6 000		6 000	
62510000 DEPLACEMENTS	14 653	12 441	2 212	17.78
62570000 MISSIONS-RECEPTIONS	45 513	30 192	15 321	50.74
62780000 FRAIS BANCAIRES	1 368	1 403	36	2.53
62810000 COTISATIONS	530	208	322	154.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
62830000 MISE A DISPOSITION DE LOGICIEL	140	115	25	21.88
AIDES FINANCIERES	190 000	165 000	25 000	15.15
65700000 SOUTIEN ASSAMI	22 000	15 000	7 000	46.67
65710000 DON FDD/CIC QP ASSO	168 000	150 000	18 000	12.00
COTISATIONS SOCIALES	46	26	19	74.31
64511000 COTS AGESSA 1.10% DIFFUSEUR	46	26	19	74.31
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 981	1 762	219	12.44
68112000 DOT AUX AMORT IMMO CORPORELLES	1 981	1 762	219	12.44
REPORTS EN FONDS DEDIES	327 916	307 010	20 906	6.81
68900000 FONDS DEDIES	327 916	307 010	20 906	6.81
AUTRES CHARGES	4 274	8 392	4 118	49.07
65160000 DROITS AUTEURS	4 273	8 392	4 119	49.08
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION	1		1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 033 725	931 400	102 325	10.99
RESULTAT D'EXPLOITATION	84 166	36 130	48 035	132.95
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION	14 658	19 078	4 420	23.17
76160000 INTERETS CREDITEURS	14 658	19 078	4 420	23.17
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	14 658	19 078	4 420	23.17
RESULTAT FINANCIER	14 658	19 078	4 420	23.17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	98 823	55 208	43 615	79.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 758	3 041	283	9.31
69500000 IMPOT S/ LES BENEFICES	2 758	3 041	283	9.31
TOTAL DES PRODUITS	1 132 548	986 608	145 940	14.79
TOTAL DES CHARGES	1 036 483	934 441	102 042	10.92
EXCEDENT OU DEFICIT	96 065	52 167	43 898	84.15

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

16

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

17

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

17

Permanence ou changement de méthodes

18

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres-générosité du public

19

Tableau de variation des fonds dédiés

20

Etat des échéances des créances et des dettes

21

Evaluation des créances et des dettes

21

Disponibilités en Euros

21

Produits à recevoir

21

Charges à payer

21

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

22

Valorisation des contributions volontaires

22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			46.75
31/12/2025 ODI CCA AVIWEST 190125-180126	46.75		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			10 986.00
31/12/2025 ODI PAR BRANDO- GALARF4248+FC303	340.00		
31/12/2025 ODI PAR BRANDO- GALARF4248+FC303	160.00		
31/12/2025 ODI PAR SOLDE DONS SIRIUS 25	6 112.00		
31/12/2025 ODI PAR SOLDE CARTES BL 25	2 164.00		
31/12/2025 ODI PAR MF 4287	2 210.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS FNP			20 181.05

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants :

- Le Fonds de dotation a pu développer ses interventions extérieures pendant la saison des Théâtres pour :

- les publics fragiles (intervention dans les EHPAD, soins palliatifs, hôpitaux) notamment avec HEKO ou encore le Piano de Frédéric
- les scolaires et le jeune public : Bus des enfants et actions pédagogiques diverses
- les personnes porteuses de handicap : audiodescription, spectacle en LSF, Ecouter Autrement (planchers vibrant pour pratique musicale par des enfants sourds) ;
- les personnes socialement défavorisées ;
- Lustre du Gymnase.

- Collecte de fonds :

- Notre activité de collecte des fonds auprès de nos mécènes a pu être réalisée notamment lors de la soirée de Gala en décembre 2025.
- Le soutien du GIE Acte au Fonds de Dotation avec le renouvellement du versement de 4 € sur l'achat de chaque Carte Blanche pour la saison 2025/2026.

- Festival de Pâques 2025 :

- Pour soutenir plus directement le Festival de Pâques et conformément aux nouveaux statuts adoptés le 16 octobre 2024, le Fonds de dotation ASSAMI a poursuivi la collecte de fonds dédiés à soutenir le Festival de Pâques et Musique en Partage, avec des offres dédiées aux entreprises et aux particuliers.
- Dans le cadre de son soutien au Festival de Pâques, le Fonds de dotation ASSAMI a soutenu l'association ASSAMI afin qu'elle puisse participer à la coproduction de concerts du Festival de Pâques 2025.

- Musique en Partage 2025

- Le fonds de dotation a organisé des masterclass, des ateliers, des concerts hors les murs dans des établissements de soins ainsi qu'une Petite académie de Pâques. Les fonds ont également été utilisés pour les dépenses de communication, de levée de fonds et d'administration.
- Dans le cadre de son soutien à Musique en Partage, le Fonds de dotation ASSAMI a soutenu l'association ASSAMI afin qu'elle puisse participer à la production des concerts de Musique en Partage 2025.

- Pour son fonctionnement :

- le Fonds de dotation ASSAMI s'appuie sur l'équipe opérationnelle de l'EURL Mirabeau, avec des salariés consacrant une partie de leur activité annuelle : au pilotage de la stratégie de mécénat, à la collecte de fonds, à l'animation des communautés de mécènes et à la gestion des contreparties, à la mise en œuvre et au suivi des projets, ainsi qu'à la gestion administrative et financière des structures. Le cadre est fixé par des conventions de mise à disposition de personnel de l'EURL Mirabeau au Fonds de dotation ASSAMI à titre gracieux, sous forme de mécénat de compétence ou facturées, à des contrats de prestations de services de l'EURL Mirabeau au Fonds de dotation ASSAMI
- Les frais de fonctionnement et frais administratifs sont répartis entre les différents

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

axes afin de disposer d'une comptabilité analytique au plus près de l'activité réelle.

- Nous avons collecté un montant cumulé supérieur à 153 K€ qui nous oblige à produire le compte emploi ressource et le compte de résultat par origine et destination

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En 2026, le maintien du soutien de nos mécènes et donateurs conjugué aux mesures mises en œuvre pour assurer la poursuite de nos activités permettent d'assurer la continuité d'exploitation de notre Fonds de dotation.

La poursuite du développement de la manifestation gratuite Musique en partage, volet solidaire du Festival de Pâques, avec le soutien en mécénat du CIC entraîne une densification des volumes financiers et des projets portés par le Fonds de dotation Assami.

L'activité du fonds de dotation ASSAMI est quasi exclusivement liée à l'activité des Théâtres, et spécifiquement du Grand Théâtre de Provence qui y contribue via mécénat de compétences et commodat. La Délégation de Service Public accordée par la ville d'Aix-en-Provence vient d'être renouvelée pour 5 ans (1er septembre 2026-31 août 2031), ce qui permet d'assurer la pérennité du fonctionnement du Fonds de dotation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'Association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode.

Conformément aux dispositions de ce règlement, il est appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025, sans retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des reclassements de postes nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation.

L'impact du changement de réglementation a été déterminé à l'ouverture de l'exercice, en précisant les postes concernés. Il porte principalement sur :

- la présentation du résultat exceptionnel, désormais limitée aux éléments résultant d'événements majeurs et inhabituels
- la suppression des transferts de charges, les montants précédemment enregistrés dans ces rubriques étant désormais présentés, selon leur nature, dans les postes de charges ou de produits correspondants
- certains reclassements de postes au bilan et au compte de résultat afin de respecter les nouveaux modèles prévus par le règlement ANC n° 2022-06.

L'application de cette nouvelle réglementation comptable n'a pas d'incidence sur le montant des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025, les modifications portant uniquement sur la présentation et la ventilation de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Conformément à l'article 833-2 du Plan comptable général, le changement de

réglementation sur les principaux postes de l'exercice 2025 impacte essentiellement :

- certaines opérations exceptionnelles lesquelles sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation
- les transferts de charges au titre des refacturations de mise à disposition, désormais enregistrés en autres produits d'exploitation.

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Report à nouveau	357 638	52 167						409 805
Excédent ou déficit de l'exercice	52 167	52 167-		96 065				96 065
TOTAL	409 805			96 065				505 871

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	320 552		301 955		327 916	346 513	6 483
HEKO CREDIT AGRICOLE	2 492		643			1 849	
ACE DU COEUR BNP	10 207		3 725			6 483	6 483
HEKO CONCERT	843				2 122	2 964	
FDP 2025	9 968		9 968				
MEP 2025	295 542		286 119		295 713	305 136	
JESSYE NORMAN	1 500		1 500				
FDP 2026					30 081	30 081	
TOTAL	320 552		301 955		327 916	346 513	6 483

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	897	897	
Débiteurs divers	10 993	10 993	
Charges constatées d'avance	47	47	
TOTAL	11 937	11 937	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	63 429	63 429		
Impôts sur les bénéfices	2 758	2 758		
Autres dettes	10 000	10 000		
TOTAL	76 187	76 187		

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 986
Total	10 986

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 181
Total	20 181

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En vertu de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 0 Euros en 2025.

Valorisation des contributions volontaires

La société MIRABEAU a signé les conventions suivantes avec le Fonds de dotation ASSAMI :

- Convention de commodat pour la mise à disposition des locaux et du matériel.
- Convention de Mise à disposition de personnel à titre gratuit.

Bénévolat

Le fonds de dotation s'appuie sur des ambassadrices lors de l'organisation du Gala pour rechercher des participants à cet événement.